

## Lancement de la Police de Sécurité du Quotidien

Engagement de campagne puis annonce présidentielle, le ministre de l'Intérieur a lancé le 8 février 2018 la Police de Sécurité du Quotidien -PSQ- pour laquelle 117 communes avaient candidaté. « Quartiers de reconquête républicaine, départements mieux accompagnés et brigades de contact » en constituent les premières modalités.

Gérard COLLOMB a également tracé cinq axes généraux pour la Police et la Gendarmerie : une ambition retrouvée, leur respect, une action sur mesure, connectée et partenariale et en a appelé aux maires.

Tout en gardant à l'esprit que la PSQ a vocation à devenir « la méthode » de sécurité publique applicable en tout point du territoire, « partant du terrain pour répondre à toutes les préoccupations, en impliquant tous les acteurs », les choix ministériels initiaux sont limités dans l'espace et accompagnés d'effectifs supplémentaires. Sans doute autant pour répondre aux demandes locales que pour favoriser sa réussite.

Dans sa déclinaison Police, les **60 « quartiers de reconquête républicaine »** (15 en septembre 2018, 15 en janvier 2019, 30 fin 2020, 1300 policiers) ressemblent peu ou prou aux 80 zones de sécurité prioritaires – ZSP<sup>1</sup>, créées à partir de 2012 et rôdées depuis, dans lesquelles étaient déjà concentrés et coordonnés les efforts sécuritaires, publics et partenariaux, avec un renforcement des effectifs sur le terrain et une augmentation des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Est-ce à dire que la page des ZSP est tournée, et sur quel constat ? Ou que celles-ci seront maintenues sur ou en dehors des territoires labellisés PSQ<sup>2</sup> ?

La Gendarmerie, quant à elle, pérennise l'expérimentation des brigades de contact menée en 2017 et entame sa généralisation.

Ainsi, 23 brigades, sur les 30 premières, demeureront dédiées à la fonction de contact avec la population et les élus, les 7 autres, au regard du retour d'expérience réalisé, retrouvant une activité polyvalente (interventions, enquêtes) dans le cadre de leurs communautés de brigades.

Surtout, ce sont **250 brigades, ou groupes de contact** au sein d'unités, qui assureront, d'ici 2019, cette interaction sécuritaire.

Chaque maire aura pour interlocuteur privilégié un « gendarme référent ».

Enfin, un « contrat opérationnel territorial », « sur mesure », associera les maires, au niveau de l'arrondissement ou d'un autre échelon plus pertinent, à l'action de la Gendarmerie, de la définition des effets sécuritaires à produire à l'évaluation des résultats. Les commandants de compagnie procéderont à un point de situation semestriel.

<sup>1</sup> Circulaires du ministre de l'Intérieur du 30 juillet 2012 et du ministre de la Justice du 7 mai 2013.

<sup>2</sup> Illustrations : à Strasbourg, les quartiers du Neuhof et de la Meinau sont « ZSP » et vont devenir « PSQ ». A Marseille, 3 arrondissements (3<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> : les quartiers Nord) sur 9 en ZSP sont estampillés « PSQ ».

En outre, elle renforcera ses effectifs (500 gendarmes) dans « **20 départements mieux accompagnés** », prenant en compte la croissance de leur population, leur développement et l'évolution de la délinquance.

- **La volonté affichée, et récurrente, d'un retour des forces de sécurité intérieure sur le terrain, concentrées sur le « cœur du métier » et débarrassées des « tâches indues ».**

Exemples frappants à l'appui (1 heure d'enquête générerait 7 heures de procédure, les 1800000 procurations établies par la Gendarmerie en 2017 représenteraient 55000 patrouilles effectuées par 2 gendarmes pendant 4 heures), le ministre de l'Intérieur place de grands espoirs dans des réformes non encore abouties, dont certaines au long cours, pour trouver des gisements d'effectifs.

Au premier rang de ces réformes, la réforme de la procédure pénale dont les forces de l'ordre attendent la simplification et un renforcement de l'effectivité des sanctions qui passeraient notamment par la forfaitisation de certaines infractions ou l'éloignement des délinquants. Mais aussi, les questions lancinantes des mutualisations de capacités entre Police et Gendarmerie, du transfert public ou de l'externalisation privée des missions de soutien, des gardes statiques ou de l'escorte des individus mis en cause ou placés sous main de justice, ou encore d'une « eprocuration ».

- **Un indéniable tournant numérique est opéré.**

Les annonces dans ce domaine sont nombreuses.

110000 tablettes et smartphones NEO, permettant vérifications de titres, consultations de fichiers ou actes d'enquête sur le terrain, seront déployés d'ici 2020, ainsi que 10000 caméras piétons (dont l'expérimentation s'étire depuis 2013 avec un cadre juridique provisoire) d'ici 2019.

La lutte contre les cyber menaces se dotera d'une stratégie sur 5 ans et verra le doublement des effectifs dédiés, soit 800 des 10000 supplémentaires.

La pré-plainte en ligne sera étendue et la plainte en ligne possible, initialement pour les faits d'escroquerie sur internet.

Par ailleurs, la Gendarmerie met en place une brigade numérique, offrant H24 des services sécuritaires dont une plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes.

- **Des réponses différées sur le « continuum de sécurité » entre forces d'Etat, polices municipales et sécurité privée.**

Les réponses à la question du « qui fait quoi ? » sécuritaire demeurent attendues par l'AMF. L'Etat se doit de clarifier ses compétences et ses prérogatives, exclusives ou partagées avec d'autres acteurs publics et privés.

En d'autres termes, quel « reste à charge » sécuritaire pour les polices municipales, là où elles existent (aujourd'hui de 1 à 400 agents, armés ou non) et la sécurité privée, là où on peut se la permettre ? Quel rôle de coordinateur et de régulateur pour l'Etat ?

C'est une mission parlementaire, chargée de « redéfinir la répartition des tâches entre les forces nationales, les polices municipales et le secteur privé et, pour la première fois, de définir une doctrine d'emploi de la sécurité privée en France », composée des députés LREM et membres de la commission des lois Jean-Michel FAUVERGUE et Alice THOUROT, qui tachera d'y répondre avant l'été 2018.

Dans l'immédiat, tous les maires devraient être contactés pour « revoir leur stratégie locale de lutte contre la délinquance ».

Prônant une « coopération profonde », estimant que « c'est le partenariat qui nous fera gagner », le ministre de l'Intérieur a demandé sans ambages aux maires qu'ils développent leurs polices municipales, qu'ils mettent de la vidéoprotection, qu'ils puissent faire de la prévention situationnelle car on sait bien que tel ou tel type d'initiative fera qu'une zone deviendra plus criminogène ».

Si la PSQ combine bien méthode et moyens, et alors que la politique du chiffre a vécu, ses premiers résultats sont désormais attendus.